



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
BOXE

LADIES BOXING PERF
2022-2023

LADIES
BOXING

FFBOXE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P 2
I - LE CALENDRIER	P 3
II - LE DÉROULEMENT	P 4
III – PARTICIPATIONS FINANCIERES	P 6-7
IV - LES RÈGLES SPORTIVES	P 7-8

PREAMBULE

La nouvelle formule évolue....

Le Ladies Boxing Perf, seule compétition nationale réservée aux féminines, a été créé afin de fournir aux boxeuses des opportunités d'accroître leur nombre de combats et leur expérience du ring ainsi que d'aider la DTN sur la détection de potentiel talents

CE QUI NE CHANGE PAS

Afin de limiter les frais de ces organisations, ces phases de combat pourront se faire à huis clos sur une journée, avec un nombre restreint d'officiels (sont préconisés des combats encadrés par un juge-arbitre)

Rappel concernant le huis clos :

- Les rencontres ont lieu dans la salle du club
- Pas de spectateurs
- Seuls sont admis :
 - Boxeuses
 - Entraîneurs
 - Bénévoles du club organisateur
 - Officiels et médecin
- Un juge-arbitre unique – délégué - chrono
- Médecin

Le club n'aura ainsi que les frais de collation et de boisson à couvrir ; les comités régionaux sont invités à soutenir les initiatives locales en moyens matériels, humains et/ou financiers : prise en charge des officiels, médecin, gants et casques de compétition,..

Cette nouvelle organisation doit permettre à des clubs, qui jusque-là n'étaient pas en mesure d'organiser des compétitions, de se porter candidat.

La FFB fournira les goodies et ne prendra pas de frais de soumission ; elle gérera également les candidatures afin d'établir un calendrier raisonnable ainsi que les tableaux de compétition

Les CTR/CTN seront mobilisés sur les dates de leurs régions ainsi que les EN pour les stages.

L'objectif est d'avoir au moins deux rencontres par région.

CE QUI EVOLUE.....

Cette saison, nous souhaitons donc renouveler l'expérience et en lançant la communication dès septembre, pour permettre à plus de clubs de se porter volontaires et d'accroître le nombre de participantes.

Ainsi entre septembre et décembre : nous devons recevoir toutes les demandes d'organisation afin d'obtenir un calendrier définitif et ainsi améliorer la visibilité pour les clubs et boxeuses

Afin de ne pénaliser aucun club et boxeuse, les CR, via la convention d'objectif avec la FFB, peuvent envisager une aide financière :

- Si la boxeuse est géographiquement isolée et que son club est de faible importance
- Si cette boxeuse participe à au moins 5 dates de compétitions

Les CR détermineront le montant de ces aides en fonction de chaque cas et sur réception de justificatifs.

Des stages seront organisés durant la saison, entre 1 et 3 selon le nombre de boxeuses détectées : certaines boxeuses seront convoquées à ceux-ci. Les frais seront alors pris en charge par la FFB. Ces stages seront l'occasion d'être évaluées par des entraîneurs nationaux/ régionaux mais aussi, pour les entraîneurs et boxeuses de bénéficier d'informations sur des thématiques diverses liées à la pratique féminine et l'accès à la performance.

A l'issue des compétitions et stages, les boxeuses s'étant démarquées seront invitées sur une rencontre pays à pays voir sur une rencontre se déroulant dans un autre pays.

Cette formule représente donc un réel parcours de formation pour les boxeuses désireuses d'évoluer dans notre discipline et d'accéder au haut niveau.

I - CALENDRIER

Il sera fixé dès que des clubs auront émis la volonté d'organiser ces compétitions, entre septembre et décembre

La date limite du retour des offres d'organisation est fixée au 1^{er} décembre.

Le calendrier sera publié sur le site FFB afin de permettre l'engagement des boxeuses

Les compétitions seront programmées de janvier à juin

II - DÉROULEMENT

2.1 Les engagements individuels sur le LBP 2022-23 :

Les engagements individuels doivent être envoyés par les clubs, à la FFB avec les chèques de caution (150 euros par boxeuse) **au moins 10 jours avant les dates de compétition.**

Les bulletins d'engagement sont à télécharger sur le site FFB.

Chaque bulletin individuel doit être signé par la boxeuse et par les parents ou tuteur si mineure, ainsi que par son président de club. Un chèque de 150€, à l'ordre de la FFB, **émanant du club** auquel est licenciée la boxeuse doit être joint au dossier. Ce chèque sera détruit après la fin des organisations, si la boxeuse n'a pas déclaré de forfait sur les étapes du LBP 2022-23. Dans le cas contraire, il sera encaissé.

Aucun engagement ne sera pris en compte si le dossier est incomplet

Fédération Française de Boxe
Mme Elisabeth Alonso
Ladies Boxing Perf 2022-23
Tour Essor
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

2.2 Les conditions d'inscription :

Les boxeuses doivent être titulaires d'une licence amateur Minime 2, cadette, junior ou senior au moment de l'engagement.

Le tournoi s'adresse en priorité aux boxeuses débutantes, il n'y a donc aucune exigence de palmarès.

Compte tenu du projet fédéral de détection et de montée en compétence des boxeuses, les engagements sur le LBP sont prioritaires :

- Aucun forfait ne sera accepté si le club engage sa boxeuse sur une autre compétition
- Cela impliquera la sortie définitive de la boxeuse du LBP
- Le chèque de caution sera automatiquement prélevé

Veuillez vérifier les disponibilités de vos boxeuses avant de les engager

2.3 La sélection des boxeuses :

Les boxeuses sont sélectionnées selon les critères définis ci-dessous :

- La date de réception des engagements, et possibilités de former un groupe de compétitrices selon les catégories d'âges, de poids et niveau d'expérience de chacune.
- Les participantes devront indiquer leur poids de corps sur le bulletin d'engagement.

2.4 Le déroulement de la compétition :

Les participantes seront réparties par catégorie de poids selon le Code Sportif en vigueur.

Pour assurer l'équilibre des oppositions et une progression optimale de la pratique en compétition seront également pris en compte l'âge et le niveau d'expérience de chacune :

- Catégorie Novice de 0 à 5 combats,
- Catégorie Espoir de 6 à 10 combats
- Catégorie Elite plus de 10 combats
- **Les boxeuses ayant 6 combats à leur palmarès au 1^{er} Septembre 2022, avec une majorité de défaites pourront être intégrées dans les novices, après décision de la CNBA.**

Après la pesée une réunion technique se tiendra au terme de laquelle seront confirmés les grilles de passage

III - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

3.1 CLUBS :

- Les clubs qui inscrivent des boxeuses au Ladies Boxing Perf 2022-23 doivent prévoir un budget couvrant la totalité de leurs frais de déplacement et de séjour leur permettant de participer à cette compétition. En cas de difficultés, ils peuvent prendre contact avec leur CR pour solliciter un aide et sont invité à lire les conditions pour ces aides.
- Le club organisateur ne prendra pas en charge le déjeuner des personnes supplémentaires c'est à dire or entraîneur et boxeuses.
- Pour les clubs organisateurs : collation, boissons, gants, casques, ring (si besoin en partenariat avec les CR)
- Les compétitions ont lieu à huis clos : 1 juge-arbitre maximum, **pas de spectateur**

- **Concernant les déplacements :**
 - **Un seul entraîneur par club et deux si plus de trois boxeuses**
 - Les compétitions étant organisée en huis clos aucune autre personne ne sera admise
 - Le club organisateur devant prévoir les déjeuners, il n'est pas acceptable de se présenter sans tenir compte des points précédemment précisés

- **Concernant les frais :**
 - Le club prend en charges les déplacements de ses boxeuses
 - Pour celles inscrites et qui auront effectivement participer à 5 dates minimum, et dont les clubs peuvent rencontrer des difficultés quant au financement de ces déplacements, une aide pourra être envisagée via les Comités régionaux et la convention d'objectif les liant à la FFB
 - La participation aux stages sera entièrement prise en charge par la FFB
 - La participation aux rencontres internationales seront prises en charges par la FFB

3.2 COMITES REGIONAUX :

Ceux-ci sont fortement mobilisables pour l'organisation de ces compétitions : moyens matériels, humains voir financiers :

- Humains : Officiels
- Matériels : bascules, gants, casques de compétition,
- Financier : officiels / aide clubs défavorisés
- Médecin

3.3 FFB :

- La FFB ne prendra pas de frais de soumission si le cahier des charges est respecté : huis clos
- T Shirts pour les participantes, goodies et visuels divers / récompenses
- Présence éventuelle de cadre technique sur les différentes phases,
- Gestion des inscriptions,
- Réception et traitement des candidatures d'organisation,
- Tableaux des compétitions
- Organisation et convocation aux stages
- Organisation et convocation des pays à pays

IV RÈGLES SPORTIVES

SE RÉFÉRER AU CODE SPORTIF EN VIGUEUR

Sur le lieu de compétition, **LE REPRESENTANT OFFICIEL DE LA FEDERATION EST LE SUPERVISEUR FEDERAL**. Il peut prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur depuis pour la saison 2022-23 s'applique en totalité au Ladies Boxing Perf.

- Les horaires de compétition :

Pesée et visite médicale dès 9H30

Les horaires préconisés sont : Début des combats à 13h maximum et fin à 18 h afin de permettre un retour des participantes le soir même s'il n'y a pas deux jours de compétition. Sur place, l'ordre des combats ne peut être modifié que par le superviseur fédéral en cas de nécessité.

- Les forfaits et les sanctions :

En cas de forfait, uniquement sur raison médicale, le certificat doit être transmis dans les plus brefs délais ; il sera ensuite transmis à la commission médicale qui en vérifiera le bien fondé. Dans le cas où il serait injustifié, la caution sera prélevée et la boxeuse ne sera plus prise en compte dans le LBP (compétitions et stages)

En cas de forfait d'une boxeuse :

Cas N°1 : une remplaçante est sélectionnée par la FFB, cette dernière prendra la place de la boxeuse forfait sur le tableau de compétition.

Cas N°2 : la FFB ne peut sélectionner une remplaçante, l'adversaire se verra déclarer gagnante par forfait.

En cas de forfait survenant à moins de 10 jours de la date d'une étape, il pourra s'ajouter à la pénalité financière de 150€, une interdiction pour la boxeuse de participer à un combat sur une période de 28 jours à compter de la date de l'étape et l'impossibilité de poursuivre le LBP 2022-23 (Sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin lors d'une compétition et portée sur le procès-verbal). **Les certificats médicaux seront systématiquement examinés par la commission médicale qui en vérifiera l'exactitude.**

La FFB se réserve le droit de statuer sur tous les cas de forfait.

Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.